

DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUIL DE PARTICIPATION
FS/EM/09/2009

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la CNIA Assurance représentée par son Administrateur Directeur Général, Madame Ghita Lahlou, a déclaré le 17 février 2009, avoir acquis sur le marché central, le 12 février 2009, 1.500 actions Distrisoft, au cours unitaire de 415,00 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, CNIA Assurance détient 26.277 actions Distrisoft, soit 5,25% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, CNIA Assurance envisage de poursuivre ses achats sur la valeur et de siéger au conseil d'administration de la société Distrisoft.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières